

2021/0107

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 09/12/2021
Reçu en préfecture le 09/12/2021
Affiché le **09 DEC. 2021**
ID : 059-215900358-20211209-20211209_A00111-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt et un, le six décembre, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 16

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. CHATELAIN. PETIT. JOSSET. ASCONE.
Mmes MERCIER. BLANDO. WAUCHER. CAFFIAU.

Absents ayant donné procuration : M. CHRETIEN à M. SEGUIN.
Mme STALLA à M. BADIDI.
M. WERY à M. BADIDI.
Mme BOURAINE à M. SEGUIN.
M. RAVIDAT à M. ASCONE.

Absente excusée : Mme MALINGRE.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET et M. CHALDAUREILLE

Secrétaire de séance : M. PETIT.

**Objet : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX PROGRAMMATION
2022 – PRIORITE 1.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet relatif à la rénovation énergétique de la salle Francis BAROCHE est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, programmation 2022.

Le projet de rénovation énergétique de la salle Francis BAROCHE est la **priorité n°1** du conseil municipal.

Ayant pris connaissance du projet proposé par l'architecte ETBE qui s'élève à 525 430,20 euros H.T., soit à la somme de 630 516,24 € TTC.

Le montant DETR sollicité est de 234 971,16 euros soit 44,72 % du montant H.T.

Le complément de financement sera assuré comme suit :

- Fonds propres de la commune : 105 086,04 €.
- Plan de rénovation énergétique Ans : 185 373,00 €.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'avant-projet ;

Sollicite un montant de 234 971,16 euros au titre de la DETR 2022.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
AVESNELLES, le
Le Maire, **08 DEC. 2021**

